



ARRÊTÉ PORTANT NOMINATION DU JURY DE DÉLIBÉRATION DU DIPLÔME DE **MASTER MEEF**

DU DOMAINE Sciences Humaines et Sociales
DE LA MENTION Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation, Pratiques et Ingénierie de la Formation

LA PRÉSIDENTE DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'Éducation articles L613-1 et L712-2 ;
Vu l'arrêté du 27 Août 2013 fixant le cadre national des formations dispensées au sein des masters « Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation » ;
Vu l'arrêté du 28 mai 2019 modifiant l'arrêté du 27 août 2013 ;
Vu l'arrêté du 24 août 2022 portant renouvellement de l'accréditation de l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation de l'académie de Poitiers au sein de l'université de Poitiers ;
Vu la délibération n°CFVU 20241017_19 de la commission de la formation et de la vie universitaire du 17 octobre 2024 adoptant à l'unanimité la charte des examens 2024-2025 ;
Vu les modalités de contrôle des connaissances et compétences prévues pour l'année universitaire 2024-2025 ;
Vu les propositions de M. ALAMARGOT Denis

ARRÊTE

Article 1 :
Le Jury du semestre Pair et Impair de la première à la deuxième année de la session 1 à 2
est composé pour l'année universitaire 2024/2025 de :

Président(e) du Jury (Titulaire) :

Mme	REMOND Emilie	Maître de Conférences
-----	---------------	-----------------------

Président(e) du Jury (Suppléant(e)) :

M.	MILLOGO Victor	Maître de Conférences
----	----------------	-----------------------

Titulaires :

Mme	NETTO Stéphanie	Maître de Conférences
Mme	TEILLET Céline	Maître de Conférences
M.	LECLERC Mathieu	Professeur des Ecoles
Mme	EL KECHAI Hassina	Maître de Conférences
Mme	MICHEL Christine	Professeur d'Université
Mme	COLLIOT Tiphaine	Maître de Conférences
M.	TEILLET Guillaume	Maître de Conférences

Suppléants(es) :

Mme	SANCHIZ Mylène	Maître de Conférences
M.	BELLEC Dominique	Professionnel
M.	BLIN Florent	Professionnel
M.	CERISIER Jean-François	Professeur d'Université
Mme	AILLERIE Carine	Maître de Conférences
M.	GOUDEAU Sébastien	Professeur d'Université
Mme	MONTMASSON-MICHEL Fabienne	Maître de Conférences

Article 2 :

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

Article 3 :

Le Directeur Général des Services et M. ALAMARGOT Denis
sont chargés chacun, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Poitiers, le 19 Novembre 2024

La Présidente de l'Université
Virginie LAVAL

Pour la Présidente de l'université de Poitiers
et par délégation,
la vice-présidente formation
Noëlle DUPORT

